

Procès-verbal de la séance du lundi 5 décembre 2011

Il est 20h00 lorsque **M. Ph. Dardenne, Président**, ouvre la séance dans la salle du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey.

Il salue la Municipalité, M. G. Ferrari, sergent-major de police, M. M. Milosavljevic, huissier, M. B. Demierre, secrétaire, la presse ainsi que le public.

Les membres suivants sont excusés : Mmes M. Alvarez, I. Cochard, A. Kovacs, D. Petitat, J. Vodoz, MM. T. Baechtold, J. Boettner, Y. Bucher, S. De Palézieux, M. Layaz, Ph. Mayor, B. Savoy.

1. Le quorum est atteint, chaque Conseiller a reçu les documents nécessaires. L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du lundi 31 octobre 2011

M. P. Bugmann demande la modification suivante en page 8, sous la rubrique « préavis no 11/2011 tel qu'amendé »: 10, 64% au lieu de 10,54%. Il demande également que son intervention et celle de M. D. Isler au sujet de la LPP soient ajoutées au procès-verbal du 12 septembre 2011. Il demande le complément suivant : « M. P. Bugmann informe que le boursier a demandé si l'amendement permettait à un municipal d'adhérer au plan de prévoyance du personnel communal. Il confirme que l'esprit de l'amendement présenté et accepté concernant l'indemnité à titre de prévoyance professionnelle donne l'entière liberté et responsabilité au municipal de placer cet argent. Cela inclut évidemment aussi la possibilité de verser le montant de l'indemnité dans le fond de prévoyance professionnelle du personnel communal ».

Ces modifications faites, le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 octobre 2011 est accepté à l'unanimité.

4. Election et assermentation de la secrétaire du Bureau du Conseil communal

M. le Président Ph. Dardenne explique à l'assemblée comment la candidature a été retenue, puis décrit brièvement Madame Dominique Palmieri et certifie à l'assemblée que les conditions de l'article 14 ont été vérifiées.

M. le Président Ph. Dardenne applique dès lors l'article 11 du Conseil et fait procéder au vote par bulletin secret.

Madame Dominique Palmieri est élue avec 43 voix sur 47.

M. le Président Ph. Dardenne demande à M. Gilbert Ferrari de former la garde d'honneur et demande à M. l'huissier de guider Mme Dominique Palmieri des bancs du public vers l'estrade du Président en vue de son assermentation.

M. le Président Ph. Dardenne demande à Mme Palmieri si elle accepte cette élection et demande à l'Assemblée de se lever pour l'assermentation.

M. le Président Ph. Dardenne lit l'article 5 du règlement de notre Conseil. Madame Palmieri est valablement élue secrétaire du Conseil communal pour la législature 2011-2016.

M. le Président Ph. Dardenne félicite Mme Palmieri pour son élection et lui remet en cadeau de bienvenue un arrangement de fleurs et un exemplaire du règlement du Conseil communal.

Madame Boyer, secrétaire démissionnaire, rend le Sceau du Conseil à **M. le Président Ph. Dardenne** qui le confie à la nouvelle secrétaire Mme Palmieri.

Les archives du Bureau du Conseil ont été transmises devant le Bureau élargi (Art. 23) ce jour, avant la séance du Conseil.

M. le Président Ph. Dardenne remercie Madame Boyer pour son travail exemplaire au sein du bureau du conseil et envers la Municipalité. Il lui remet un arrangement de fleurs et la remercie de « coacher » une dernière fois notre secrétariat après un passage de témoin au galop.

5. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

- **Contrôle de l'administration par Mme le Préfet**

En date du 17 novembre 2011, **M. le Président Ph. Dardenne** s'est tenu à disposition de Madame le Préfet lors du contrôle de notre administration. Mme le Préfet a constaté la parfaite tenue de nos procès-verbaux, de nos archives et de notre travail en général.

Il a été décidé d'instaurer dans son district une unité de doctrine quant à la réprimande des Conseillers qui ne s'excusent pas ou qui prennent un peu trop à la légère leur engagement au sein de la commune. (cf. art 53).

M. le Président Ph. Dardenne a évoqué le remplacement du sceau de notre Conseil qui porte les outrages du temps. Le Conseil communal a toute latitude pour proposer un design à l'approbation du Conseil d'état selon l'arrêté relatif aux armoiries communales du 10 février 1925.

M. le Président Ph. Dardenne présente notre sceau actuel et celui d'une commune du district et fait une proposition pour un nouveau sceau.

M. le Président Ph. Dardenne lance un concours d'idées auprès du Conseil communal pour le choix du futur sceau.

6. Communications de la Municipalité

• Administration, Finances & Territoire – Franz Brun

Administration communale – Réorganisation suite au départ à la retraite du secrétaire municipal à fin novembre 2011 : Le nouveau secrétaire municipal, Monsieur Benoît Demierre, a été assermenté par la Municipalité le lundi 28 novembre 2011.

Union des communes vaudoises : Claudine Wyssa, syndique de Bussigny-près-Lausanne, a été élue à la présidence de l'UCV lors de l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 10 novembre 2011, qui s'est déroulée à Morges.

Fondation Doret : Thierry Constantin, ancien municipal, a accepté de prendre la présidence de ladite fondation en remplacement de Gérard Monnard, démissionnaire. En ce qui concerne les transformations de l'immeuble de la rue du Lac 36 à Vevey, les coûts prévus ne sont pas dépassés.

Projet Agglo Rivelac: déposé le 31.12.2012. Une séance publique aura lieu le 20.12.2011 à 19h00 à la salle des Remparts à La Tour-de-Peilz.

• Écoles, Jeunesse, Sociétés & Sports – Bernard Schär

Association scolaire intercommunale : l'Association scolaire intercommunale, composée de quatre délégués de chacune des 4 communes du Cercle de Corsier, a été assermentée le jeudi 24 novembre 2011 à la salle de Château 2 de Corsier par Madame Florence Siegrist, préfet du district Riviera – Pays d'Enhaut. Madame Arianne Rouge, conseillère communale de Corsier, préside désormais cette association.

Remontées mécaniques des Pléiades : Les municipalités de St-Légier-La Chiésaz et Blonay nous ont informés que la convention triennale (2009-2011) arrivait à son terme et nous ont proposé l'augmentation de la participation de la part de toutes les communes signataires afin d'assurer la prise en charge du déficit d'exploitation. Votre municipalité a donné son accord à l'augmentation pour Corsier qui s'élève à CHF 1.00 par habitant. Cette augmentation est intégrée dans le budget 2012 et sera discutée tout à l'heure.

FSG Pro Patria : Comme l'an dernier, le groupe mixte des 11-16 ans de la FSG Pro Patria est devenu champion suisse à la barre fixe. Ce titre a été remporté le samedi 3 décembre 2011 à Kreuzlingen. Nos vives félicitations.

• Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Nonagénaire : Monsieur Robert Buache, domicilié au chemin des Champs Neufs 6 à Fenil-sur-Corsier, a été fêté le 30 novembre 2011.

• **Population & Sécurité – Thérèse Volet**

SDIS Pèlerin : Le recrutement des sapeurs-pompiers du 5 novembre 2011 a obtenu un succès très relatif. En effet, seuls huit candidats pourraient être incorporés. Compte tenu des départs et des démissions, l'effectif du SDIS Pèlerin diminue donc année après année.

7. Préavis no 15/2011

Modification du Règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, St-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve

Mme C. Cuénod-Cochard, rapporteur de la Commission ad'hoc chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé par courriel aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. J. Güdemann, rapporteur de la commission des Finances chargée également d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé par courriel aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président Ph. Dardenne ouvre la discussion.

M. le Président Ph. Dardenne lit un email envoyé par **M. Jens Boettner** absent :

1) Selon un communiqué de presse de l'Office fédéral de la statistique du 5 septembre 2011, l'hôtellerie suisse a enregistré en juillet 2011 une baisse de nuitées de 3,5% par rapport à juillet 2010, ce qui est lié à la force du franc suisse face à l'euro. Je me demande s'il est sage d'augmenter encore les prix par une augmentation d'une taxe de séjour dans cette situation économiquement difficile.

2) Montreux-Vevey-Tourisme a comptabilisé en 2010 des frais d'honoraires de CHF 2'772.40. En 2011, les frais d'honoraires s'élèvent à CHF 13'000.00. Est-ce que les raisons pour une augmentation des frais d'honoraires de plus de 450% sont connues ?

M. E. Schopfer se réfère au paragraphe 6 du rapport de la commission des finances et demande de quelle manière on arrive au montant de CHF 2'050.- pour un abonnement annuel en demi-tarif.

M. P. Bugmann précise qu'il a pris ces informations sur la brochure Mobilis.

M. F. Dufour ne comprend pas pourquoi les patients des cliniques devraient payer CHF 4.- de taxe de séjour. Les patients n'ont pas besoin de cartes Mobilis.

Mme U. Bucher répond qu'effectivement c'est pour cela que la taxe pour les cliniques ne sera pas au même tarif que pour les hôtels 5 étoiles. L'augmentation de cette taxe de séjour va permettre de financer la Riviera Card qui est un atout pour la région. Elle permet aux touristes de se déplacer sans souci.

M. L. Volet demande si on parle bien de la taxe de séjour que l'on paie en tant que touriste dans les hôtels. Il ne trouve pas normal qu'en tant que citoyen suisse on doive encore payer une taxe de séjour. Il remercie la commission des finances pour son travail.

M. P. Bugmann cite l'article 12 dans lequel on trouve toute une liste sur les divers cas dans lesquels les personnes sont exonérées de la taxe séjour. Il mentionne ensuite quelques chiffres présentés dans le préavis qui lui paraissent incomplets ou douteux. Pour 2009, les statistiques montrent 900'070 nuitées sans les résidences secondaires. En 2008, ce chiffre était même de 978'289. En ajoutant les résidences secondaires, MVT devrait distribuer 1'000'000 de Montreux Riviera Card. Si l'abonnement Mobilis est payé à CHF 1.- par nuitée, le coût pour Mobilis s'élèvera à

un million, pas à CH 550'000.-. Il pense que MVT demandera aux communes de participer à des futures pertes. Les habitants sont fortement défavorisés. Ils paient pour la même carte journalière CHF 13.- et les communes paient en plus le déficit des VMCV.

Mme U. Bucher répond à M. Volet en précisant que les personnes hospitalisées ne paient pas de taxe de séjour. Les personnes qui ont une résidence secondaire reçoivent la Riviera Card pour 15 jours par année et par personne. Ces personnes sont taxées par rapport à la valeur de leur résidence. Concernant la possibilité de paiements croisés, Mme Bucher précise que les subventions reçues pour les manifestations émanent uniquement de la commission intercommunale de la taxe de séjour. Ce sont en effet les touristes qui financent la taxe de séjour. Il n'y a donc pas de paiements croisés. Le MVT gère tout ce qui est promotion et la commission intercommunale de la taxe de séjour gère tout ce qui concerne la taxe de séjour et les subventions qu'elle accorde aux sociétés locales.

Mme L. Khouri-Dagher affirme qu'il y a une grande différence entre ce que la commune paie et ce qu'elle reçoit et que par ailleurs nous n'avons aucun droit de regard sur les faits et les initiatives qui sont prises, notamment sur le logo qui n'invoque nullement Montreux. Elle affirme en outre que nous payons de plus en plus pour des choses de moins en moins rentables.

M. C. Gabriel demande si un calcul a été fait sur le retour de ce que l'on paie. Pour sa part, il a l'impression que la carte de transport, ce sont que les riches qui en bénéficient et demande qu'il y ait plus d'informations par les professionnels du tourisme sur ladite carte. Il souligne également que quand nous allons en vacances à l'étranger nous ne bénéficions d'aucune offre de ce type.

Mme Ch. Cuénod-Cochard précise qu'il y a des points d'information à Vevey et à Montreux et que chaque touriste reçoit une brochure avec un plan où il y a toutes les zones dans lesquelles il peut se rendre, plus certaines zones demi-tarifs comme Aqua Parc ou pour le bateau. Il n'y a pas que les riches qui en profitent, car que ce soit à l'hôtel ou au camping, les touristes bénéficient des mêmes prestations. Pour CHF 3.- par jour les touristes bénéficient de beaucoup de prestations dans toute la région.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Ph. Dardenne** soumet le préavis no 15/2011 au vote, soit :

- ***D'adopter la modification du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, St-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve***

Le préavis est adopté à une large majorité (2 non et 23 abstentions).

8. Préavis no 16/2011

Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des Finances, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président Ph. Dardenne ouvre la discussion.

M. P. Bugmann donne sa vision générale de la situation financière de la commune. Le montant de 17 millions présente la totalité des investissements prévus pour la durée de la législature soit CHF 15'448'333 plus les préavis actuellement encore ouverts. Vu que le budget 2012 prévoit un déficit de plus d'un million, on peut interpréter les chiffres présentés que pendant les prochaines 5 années. La commune a un budget de fonctionnement équilibré mais n'a aucune marge d'autofinancement. Afin d'avoir une situation financière saine comme à ce jour, nous devrions augmenter les impôts de 35 points pour absorber ces dépenses. C'est une vision inacceptable. Comme noté dans le rapport sur le budget de la CoFin, la commune maîtrise directement encore 39% de ses dépenses. Ces 39% sont bien gérés. 30% des dépenses dépendent des conventions et accords avec le Cercle intercommunal, le district ou la région. Cette partie a fortement augmenté depuis une dizaine d'années. Toute augmentation de revenu a été absorbée par ces participations. Par exemple : 5 points d'impôts pour REVE et Ondine, 3 points pour VMCV et 3 points pour Police Riviera. Différentes structures comme la CIL, Les Pléiades et le tourisme ont aussi tendance à demander toujours plus d'argent. Si nous ne voulons pas terminer avec une dette qui dépasse le budget annuel de la commune, nous devons tirer les freins et sélectionner ce à quoi nous voulons participer et avec quels montants. Il y a des structures qui profitent à toute la population comme Police Riviera ou SDIS qui sont non contestés. Les dépenses qui profitent seulement à une petite minorité ou qui n'ont aucune utilité pour la population doivent être scrupuleusement analysées et éventuellement réduites ou stoppées.

M. le Syndic F. Brun se demande si on parle du même préavis. Il précise que ce préavis répond à une exigence cantonale qui demande un plafond d'endettement, donc une limite que la commune n'a pas le droit de dépasser. C'est une somme technique qui n'a rien à voir avec la gestion. Pour simplifier il a été pris le coût de la totalité des investissements théoriques afin poser un montant que l'on va communiquer à Lausanne. Cela n'a rien à voir avec la politique financière ou politique d'investissement de la commune.

M. F. Dufour demande pourquoi au lieu de CHF 17'000'000.- nous ne pourrions pas mettre un plafond de CHF 14'500'000.- ?

Mme L. Khouri-Dagher demande des explications techniques à la commission des finances pour expliquer pourquoi on doit mettre ce plafond. Pourquoi un chiffre plutôt qu'un autre.

M. P. Bugmann précise que la commission des finances n'est pas du tout contre ce préavis et rappelle qu'il ne s'agit effectivement que d'un chiffre technique qui prévoit des investissements à long terme. Chaque investissement doit être présenté par un préavis.

Mme la vice-présidente A. Rouge cite le texte de la page 3 du préavis où l'on peut lire que la Municipalité, pour l'instant, n'envisage pas d'accorder de nouveaux cautionnements et n'a pas de demande en ce sens. Elle demande s'il y a eu une demande concernant le cautionnement de la fondation Chaplin qui avait été discutée lors du dernier conseil.

M. le Syndic Fr. Brun répond que pour l'instant il n'y a pas eu de demande officielle. Il y a une discussion avec le canton concernant le crédit pour le musée Chaplin. Dans le cas où le canton accepte le crédit, il y aura un préavis qui passera dans toutes les communes.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Ph. Dardenne** soumet le préavis no 16/2011 au vote, soit :

- **Fixer les valeurs suivantes pour la législature 2011-2016**
 1. **Plafonds d'emprunts : CHF 17'000'000.00**
 2. **Plafonds de risques de cautionnement et autres engagements : CHF 3'500'000.00**

Le préavis no 16/2011 est adopté à une large majorité (2 non et 3 abstentions).

9. Préavis no 17/2011 **Budget communal 2012**

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des Finances, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité, tout en tenant compte des considérations et des deux amendements.

M. le Président Ph. Dardenne ouvre la discussion.

M. P. Zuchuat donne quelques explications sur Ondine. Il précise que le paiement par enfant est de CHF 6.- pour un revenu en dessous de CHF 5'000.-, de CHF 11.- pour un revenu entre CHF 5'000.- et 6'999.-, de CHF 13.- pour un revenu entre CHF 7'000.- et 10'999.- et de CHF 15.- pour un revenu dès CHF 11'000.-. Il précise qu'il y a 50% de personnes qui paient CHF 15.- par enfant. Le coût de la nourriture est de CHF 10.- par enfant.

M. E. Schopfer demande quel traiteur livre les repas à Ondine.

Mme U. Bucher répond que le traiteur est Concordance.

M. B. Schaer ajoute qu'au début d'Ondine il y a eu un appel d'offres et que Concordance était le meilleur marché parmi les réponses reçues. L'exigence était que le traiteur ait le label de la « Fourchette Verte » ce qui est le cas de Concordance.

M. Y. Apothéloz désire quelques explications sur le réseau REVE. Selon la tablelle tarifaire mise en place, pour un enfant on paie CHF 57.- par jour soit CHF 1'250.- pour 22 jours et pour le 2^{ème} enfant seulement le 50% et pour le 3^{ème} enfant plus que 75%, ce qui va augmenter les charges des communes et du canton. Il pense que de payer CHF 2'200.- par mois pour 3 enfants sur un revenu total de CHF 10'000.- cela n'est pas assez.

M. P. Groux affirme qu'il faut relativiser et qu'il s'agit là d'un choix de société. En effet, la société impose actuellement que dans une famille, les deux parents travaillent et que pour l'économie, cela représente deux personnes qui paient. En outre, un enfant scolarisé coûte entre CHF 15'000.- et CHF 20'000.- par an, selon la commune où il réside. Il faut savoir maintenant si on veut imposer aux gens de garder leurs enfants à la maison où si l'on veut leur donner le choix. Si l'on veut comparer tous les coûts, alors il faut aussi comparer les coûts de la formation.

Mme U. Bucher donne une information suite aux chiffres avancés par M. Apothéloz. En effet, les chiffres ont changé et pour 2012, le conseil du réseau REVE ne défalquera plus que 25% pour le deuxième enfant.

M. P. Marrello affirme que pour une famille de deux ou trois enfants, le choix est simple, soit les deux parents travaillent et mettent leurs enfants en garderie, soit un des parents reste à la maison pour garder les enfants.

M. P. Bugmann indique que la grille de la politique tarifaire montre plusieurs aberrations. En effet, une personne qui gagne CHF 3'000.- par mois peut laisser son enfant à la crèche pour un coût de CHF 3'800.- par mois. Elle ne paiera elle-même que CHF 290.- et le reste sera payé par la collectivité. Pour agir dans le sens économique, il faut se poser la question sur quelle devrait être la participation minimale. Un couple qui gagne CHF 18'000.- va payer CHF 2'000.-. Sur ce montant CHF 1'800.- seront payés par la collectivité. Ils vont payer encore CHF 1'000.- pour le 2^{ème} enfant. Au total ce sont donc CHF 4'600.- qui seront payés par la collectivité.

Un couple avec un revenu de CHF 25'000.- ou plus, même un demi-million de revenu, payera CHF 2'490.- pour le 1^{er} enfant et CHF 1'245.- pour le 2^{ème} enfant. Cela représente CHF 1'300.- ou CHF 2'550.- par mois à la charge de la collectivité. Ils peuvent en plus déduire les frais de garde dans leur déclaration d'impôts. Est-il vraiment nécessaire que la collectivité, donc aussi les parents qui élèvent eux-mêmes leurs enfants, doivent payer pour des gens ayant des hauts revenus ?

Il faut se poser la question à partir de quel revenu il faudrait payer le plein tarif. Il faudrait aussi éliminer le rabais pour le deuxième enfant ou pour plusieurs enfants.

Mme V. Rapsode demande si l'on peut lui fournir le taux de natalité par famille pour la Suisse. En effet, il faudrait que les femmes puissent continuer à faire des enfants pour assurer la continuité de notre société.

Mme L. Khouri-Dagher rappelle qu'il y a d'autres moyens de faire garder ces enfants, comme par exemple le réseau de maman de jour, qui est un système très développé et tout à fait adapté. En regardant le petit livret de REVE, on peut se demander si l'on ne devrait pas plutôt rester à la maison pour garder ses enfants plutôt que d'aller travailler.

Mme C. Guex-Vuille mentionne qu'il y a plusieurs années, elle avait demandé si l'on pouvait mettre en place un réseau de maman de jour et on lui avait répondu qu'à Corsier il n'y avait pas de besoins dans ce sens. Il faut vivre avec son temps et ne pas remettre en cause tout un système social. Il suffirait en effet de revoir le système tarifaire.

Mme L. Khouri-Dagher ajoute qu'effectivement les femmes doivent avoir le choix de rester à la maison ou d'aller travailler. On doit pouvoir aider les gens qui ont peu de moyens, sans faire d'emblée un système qui soit luxueux et au-dessus de nos moyens.

M. P. Groux explique que pour que nos caisses de retraite puissent tourner, il faudrait un taux de natalité de 2,1 enfants par famille alors que celui-ci est actuellement de 1,4 enfant par famille. Cela donne un déficit de 0,7 enfant par famille. Pourquoi discuter sur ce thème et vouloir refaire le monde ?

M. Y. Apothéloz réplique qu'il n'est pas du tout contre le système, mais désire juste que l'on puisse maîtriser les chiffres.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Ph. Dardenne** passe à la lecture du budget 2012 et passe en revue les différentes rubriques du budget communal 2012 qui amènent les remarques et questions suivantes :

1. Administration générale – 15. Affaires culturelles

150.3653.03 – Fonds culturel Riviera

Mme M. Meier demande sur quelle base le montant de CHF 48.- par habitant a été calculé

Mme U. Bucher répond que c'est une convention d'il y a déjà 12 ans qui a proposé au départ une somme de CHF 45.- par habitant et cette somme a été arrêtée à CHF 48.- depuis plusieurs législatures. Ce montant permet une culture très riche sur la

Riviera. Ce fonds culturel permet notamment de ne pas mettre de taxe sur les billets contrairement à d'autres villes ou régions. Ce fonds culturel permet également de subventionner des petits théâtres et de soutenir la culture dans notre région.

Mme M. Meier suggère à la commission des finances de regarder dans cette direction là pour faire des économies.

1. Administration générale – 16. Tourisme

160.3528.03 – Corsier en Fête

160.3528.08 - CIL

160.3528.09 - Remontées mécaniques Pléiades

M. P. Bugmann remarque que le poste 160.3528.09 - subside au remontées mécaniques des Pléiades cache en fait une augmentation de CHF 4.- à CHF 5.- par habitant. Initialement, le subside était fixé à CHF 3.- et avait été très contesté lors du vote en 2002. Sans être contre cette augmentation, la Cofin est de l'avis que ce sujet mérite un vote clair plutôt qu'une acceptation au travers du budget.

L'investissement aux Pléiades était estimé à CHF 3,2 millions. Le CIEHL participait avec CHF 1 million. Les communes Blonay, St. Légier, Vevey, La Tour-de-Peilz, Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny participaient avec CHF 2,08 millions. La charge pour Corsier était de CHF 128'700.- (CHF 41.55 par habitant). Ensemble, avec la part payée à travers le CIEHL, la participation de Corsier approchait CHF 200'000.-. La Cofin recommandait l'acceptation du préavis pour l'investissement mais pas celui pour la participation au déficit. La Commission ad hoc recommandait de refuser les deux participations. M. P. Bugmann remarque qu'il a déjà demandé plusieurs fois à la municipalité de négocier avec la Coopérative pour l'introduction d'un tarif pour indigène ou, en contrepartie pour le subside, un certain nombre de carte journalière pour les enfants. Il propose d'accepter l'augmentation du subside seulement si la Coopérative des Pléiades fournit une contrepartie.

Mme Ch. Cuénod-Cochard demande ce que fait la CIL

M. le Syndic F. Brun : la CIL est un bureau qui défend les intérêts du patrimoine enregistré à l'Unesco. Le montant de CHF 32'000.- comprend le salaire du gestionnaire du site, la location des locaux et ainsi que le salaire des divers mandataires.

Mme G. Cristobal-Noverraz désire savoir si le concept de sécurité a été mis en place suite aux problèmes rencontrés lors de la Fête de Corsier en 2009.

M. B. Schaer répond que ce concept a en effet été mis en place en partie suite à ces événements. Des Securitas seront toujours présents lors de grandes manifestations.

M. J. Güdemann revient sur le sujet de la CIL en mentionnant que Corsier fait partie de la Riviera et non de la région Lavaux.

M. le Syndic F. Brun répond que nous avons quand même 29 hectares de notre territoire sur la région Lavaux.

M. B. Schaer revient sur l'amendement concernant les remontées mécaniques des Pléiades et s'étonne de la teneur de cet amendement. En effet la commission des finances demande des contreparties au subventionnement communal sous forme de rabais ce qui est déjà fait par la coopérative des Pléiades qui pratique des prix très avantageux. La commission de finances demande de bloquer le montant à CHF 4.- au lieu de CHF 5.-. En contrepartie de l'augmentation, la coopérative des Pléiades propose pour cette saison 4 journées de ski pour le prix de 3. C'est un premier geste

par rapport au tarif indigène. Il rappelle aussi que le site des Pléiades permet aux élèves de la région de suivre des cours de ski.

M. P. Bugmann se demande pourquoi nous devons payer plus que les habitants de Chardonne et Jongny alors que nous devons également prendre des transports publics pour nous rendre aux Pléiades. On peut également se demander si les gens des Monts-de-Corsier par exemple ne préféreraient pas se rendre aux Paccots pour skier plutôt qu'aux Pléiades. Il affirme que toutes ces conventions gonflent le budget. Il pense qu'il faudrait une fois discuter de ce qui est essentiel et souhaitable au sujet de ces conventions.

M. D. Isler répond qu'en effet nous avons beaucoup de conventions, mais il ne faut pas oublier que cela nous permet de profiter des infrastructures d'autres communes comme par exemple la patinoire de Vevey en hiver.

M. B. Schaer revient sur la convention qui va lier la commune et la coopérative des Pléiades. Refuser les 3 ans de convention avec la coopérative des Pléiades, n'est pas être responsable. Nous sommes un groupe de communes et ces 3 ans de convention vont permettre à cette coopérative d'étudier d'autres moyens pour financer le ski. D'autre part il n'est pas difficile pour la commune de Corsier de s'engager pour CHF 3'100.- supplémentaires. Il invite les conseillers à refuser l'amendement tel qu'il est proposé par la commission des finances.

3. Domaines & Bâtiments – 315. Côtes de Fenil 315.3141 CdF – Entretien des terrains et études

Mme M. Meier demande ce que l'on entend par Côtes-de-Fenil.

M. le Syndic F. Brun répond que c'est une série de propriétés qui sont représentées par un syndicat qui travaille pour l'obtention d'un permis de construire. Les coûts sont liés aux études qui permettront d'aboutir à un plan de quartier.

5. Instruction publique & Cultes – 500. Enseignement & Education 500.3523 Eco. – Animation jeunesse (Egzeko)

M. P. Zuchuat précise qu'il faudrait faire des économies sur ce poste. Il remarque en effet une grosse augmentation budgétaire au niveau du salaire du personnel auxiliaire, des frais pour l'animation et des frais de matériel.

M. B. Schaer rappelle qu'il s'agit là d'un budget. Le budget de cette année prévoit CHF. 6'000.- de plus car Egzeko soutient le projet de 3 jeunes filles de Corsier qui désirent monter un spectacle musical en 2012 qui sera fait par les élèves.

M. P. Zuchuat demande pourquoi ces jeunes ne vont pas chercher des sponsors ou des bénévoles.

M. B. Schaer répond que par exemple pour tout ce qui est installations électriques, il faut faire appel à des professionnels. Même chose pour les gradins qu'il faut mettre en place. Les enseignants vont eux aussi donner de leur temps pour aider à la réalisation de ce projet et ceci sans frais.

6. Police & Sécurité – 651. Service du feu Corseaux/Corsier 651.3312 Caserne Cx-Cr – Amortissement nouvelle caserne

M. P. Bugmann demande si la caserne est amortie.

M. B. Demierre répond que la caserne a été entièrement amortie par dissolution des réserves de la commune.

630.3524.04 Police sanitaire/Hygiène publique – Abattoirs CCSPA

M. Genoud demande pourquoi l'on trouve le montant de CHF 27'100.- dans les frais communaux.

M. Goletta explique qu'il s'agit de la participation obligatoire des communes aux frais d'élimination des déchets.

M. P. Bugmann précise que les abattoirs sont maintenant amortis. Les frais qui sont payés actuellement permettent d'amortir d'autres matériels. Tant que la convention existera, nous continuerons à amortir entre autre le four des abattoirs qui n'est quasiment pas utilisé.

7. Œuvres Sociales – 710. Subventions communales

710.3655.20 – Subventions sociales – Acc. Extra-scolaire (Ondine)

M. Y. Apothéloz demande quel est le nombre de contribuables qui paient des impôts dans la commune de Corsier.

M. B. Demierre répond que sur la commune de Corsier, il y a 2115 contribuables qui paient des impôts.

M. P. Groux demande à quel montant s'élève un repas livré à Ondine.

Mme U. Bucher répond que le coût d'un repas est de CHF 11.00.

M. P. Bugmann fait la comparaison entre le préavis 20/2007 et le budget 2012 qui montre une augmentation pour la commune de CHF 50'660.- à CHF 122'650.- soit une augmentation de 142%. Il note que la participation des parents est restée identique et demande pourquoi la collectivité est la seule à devoir payer pour l'augmentation des coûts.

M. B. Schaer répond que l'augmentation des coûts vient en partie de l'introduction des loyers dans le budget. Il précise qu'en outre, pour l'année 2012, il n'y aura plus de subventions de l'OFAS, ce qui explique l'augmentation à la charge des communes. En ce qui concerne la participation des parents aux coûts, la municipalité a préféré faire preuve de prudence en laissant le montant tel qu'il est actuellement.

710.3655.10 – Subventions sociales – RAS – Buts optionnels

M. L. Volet demande ce qu'est RAS.

Mme U. Bucher répond qu'il s'agit de la Régionalisation de l'Action Sociale.

Plan des investissements – état au 01.10.2011

Mme L. Khouri-Dagher désire des explications concernant le montant de CHF 500'000.- pour le carrefour de la Chaux et le giratoire de Fenil.

M. le Syndic F. Brun répond que les frais concernant le carrefour de la Chaux sont à la charge de la commune même s'il s'agit d'une route cantonale. Le coût total de ces travaux devrait s'élever à environ CHF 1'000'000.-. C'est pour cette raison qu'il été prévu un budget de CHF 500'000.- sur les années 2012 et 2013. En ce qui concerne le giratoire de Fenil, le coût des travaux va s'élever à environ CHF 500'000.- et ces travaux sont prévus pour le printemps prochain.

M. P. Marelo demande qui veut un giratoire à la Chaux.

M. le Syndic F. Brun répond que plusieurs demandes ont été effectuées, suite à la mise en danger des enfants lors de leur sortie ou entrée dans le bus. Il s'agit également de ralentir la vitesse à cet endroit.

M. P. Marelo ajoute que selon M. Ferrari du BTI, la visibilité à cet endroit est très bonne et qu'un passage piéton serait suffisant.

M. D. Chollet répond que le giratoire est le seul moyen pour ralentir la vitesse des véhicules à cet endroit.

M. le Syndic F. Brun précise que deux tiers des véhicules viennent d'Attalens et que le risque d'accidents est très élevé à cet endroit.

Mme C. Haefliger ajoute que cela fait plus de vingt ans que les habitants demandent que cet endroit soit sécurisé et s'étonne que l'on réponde à cette demande justement en même temps que l'on parle d'un dépôt d'excavation à la Chaux.

M. le Syndic F. Brun répond que la commune a toujours voulu un giratoire à cet endroit et que c'est le canton qui était contre ce projet. Il ajoute que le canton a été d'accord de faire ce giratoire à la condition de faire le dépôt d'excavation.

Budget 2012 du Cercle Scolaire de Corsier

8. Prévention

527.3654.06 – Programmes de prévention prioritaires

Mme la vice-présidente A. Rouge demande ce que signifie le programme de prévention ACT.

M. B. Schaer répond qu'il s'agit d'Actions Communautaires et Toxicomanie.

M. L. Volet demande pourquoi le montant de CHF 5'000.- pour la bibliothèque est passé à CHF 10'000.00.

M. B. Schaer répond que le montant pour la bibliothèque a toujours été de CHF 10'000.- mais que ce montant n'a jamais été totalement dépensé.

9. Activités annexes

Mme C. Haefliger demande quand il y aura des leçons de natations régulières dans le cadre du programme scolaire.

M. Goletta répond que la commune de Corsier n'a pas voulu faire partie de la convention pour la piscine de Vevey-Corseaux plage et que de ce fait notre commune n'est pas prioritaire pour réserver son utilisation et par ailleurs, le coût de la location pour ces cours de natation est plus élevé.

Mme Th. Volet ajoute qu'il manque fortement de piscine dans la région et qu'il est donc impossible que tous les élèves puissent suivre des cours de natation.

La parole n'étant plus demandée, **M. le président Philippe Dardenne** soumet les amendements au vote, soit :

1^{er} amendement

La COFIN propose l'amendement suivant sur le poste 160.3528.08. CIL du budget 2012 la subvention budgétaire en faveur du CIL est modifiée et passe de CHF 18'648.- à CHF 5'805.-.

L'amendement est accepté par 30 oui, 9 avis contraire, 5 abstentions

2^{ème} amendement

La COFIN propose l'amendement suivant sur le poste 160.3528.09 remontées mécaniques des Pléiades du budget 2012. La participation de la commune de Corsier au déficit des remontées mécaniques est limitée à CHF 4.00. La nouvelle convention doit être limitée à l'année 2012. Le montant accepté au budget est de CHF 13'000.-.

L'amendement est refusé par 26 avis contraire, 17 oui, 3 abstentions

M. le président Philippe Dardenne soumet le préavis no 17/2011 au vote, soit :

a) *d'adopter le budget communal 2012 tel qu'amendé*

aux revenus	CHF 12'976'810.00
aux dépenses	CHF 14'149'000.00
d'où une perte de	CHF 1'172'190.00

b) *d'adopter le budget 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) qui propose le maintien des contributions des communes de la Riviera à CHF 5.00 par habitant.*

c) *d'adopter le budget 2012 du Fonds culturel Riviera qui propose le maintien des contributions des communes de la Riviera à CHF 48.00 par habitant.*

Le préavis 17/2011, tel qu'amendé, est accepté par 41 oui, 2 avis contraire, 3 abstentions (47 votants), sous réserve de l'approbation de l'amendement par le Canton.

15. Divers et propositions individuelles

M. P. Bugmann a déposé deux motions.

La première motion concerne les conventions et accords. La commune a signé plusieurs conventions en faveur des organisations régionales ou intercommunales. Nous remarquons que des subventions croisées existent quelquefois entre ces organisations. Pour permettre une analyse afin de restructurer et simplifier ces engagements, nous soumettons la motion suivante au vote du conseil :

Le conseil demande une liste complète pour la séance du 20 février 2012 de toutes les conventions signées avec les dates d'échéance ou les délais de résiliation ainsi que les montants des contributions annuelles.

La motion est acceptée à la majorité

M. P. Bugmann présente la deuxième motion concernant REVE, Ondine et Egzeko. Les charges pour les structures REVE, Ondine et Egzeko présentent chaque année de fortes augmentations. Le montant s'élève pour le budget 2012 à CHF 532'600.-. Cela représente une augmentation de 5 points d'impôt depuis le début de la législature passée. Ces subventions profitent seulement à une petite partie de la population. Elles pèsent trop lourd sur le budget communal et sont injustes vis-à-vis des autres parents qui eux s'occupent de leurs enfants. Il est trop tard pour corriger

cette situation pour le budget 2012. Pour permettre une réduction de ces subventions pour l'année 2013 à un niveau acceptable, nous soumettons la motion suivante au vote du conseil :

Le conseil demande à la municipalité de présenter jusqu'à la séance du 23 avril 2012 des propositions afin de réduire le total des subsides pour ces trois structures à un maximum de CHF 300'000.-.

La motion est acceptée par 36 oui, 1 avis contraire, 8 abstentions

Mme M. Meyer demande que l'on informe les conseillers sur le développement du projet de la Chaux.

M. le Syndic F. Brun explique que pour l'instant le projet pour le carrefour de la Chaux est en plein développement.

Mme L. Khouri-Dagher demande s'il n'y a pas un autre moyen que le giratoire pour assurer la sécurité dans le carrefour de la Chaux.

M. le Syndic F. Brun répond qu'il y a des spécialistes qui ont étudié la question et que la meilleure solution est de faire un giratoire.

M. le président Ph. Dardenne invite les conseillers suivants à se rendre à la maison de commune après la séance afin d'y retirer leur jetons de présence : Mme V. Rapsode, M. P. Chappuis, M. G. Volet, M. J.-L. Klopfenstein, M. F. Dufour, M. P. Braganza, M. T. Baechtold, M. M. Burnier et M. B. Gallot-Lavallée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Ph. Dardenne transmet ses vœux pour les fêtes de fin d'année et pour l'année 2012 et lève la séance à 23h20.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Dardenne

D. Palmieri